

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20.017

L'an deux mille vingt, le 05 juillet, à 10 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 29 juin 2020

DATE D'AFFICHAGE

Le 29 juin 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Didier SIMONNET, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

Mme Odile CHOLLET, Mme Christine DELPECH-SOULET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Corinne MAROLLEAU, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 33

Mme Océane FERNANDES a été élue secrétaire de séance.

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE (CCAS)

RAPPORTEUR : M. Patrick MARENGO

Les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (C.A.S.F) disposent que le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale comprend le maire qui en est le président, et, en nombre égal, au maximum 8 membres élus du conseil municipal et 8 membres maximum nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social, menées dans la commune.

Le conseil municipal fixe par délibération le nombre de membres du conseil d'administration.

Conformément à l'article R123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète.

Dans l'attente de la consultation obligatoire des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, les associations familiales, les associations de retraités ou de personnes âgées et les associations de personnes handicapées, il est proposé de fixer à 17, le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Royan dont 8 membres issus du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Considérant les articles L.123-4 à L.123-9 et R123-7 à R123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles (C.A.S.F),
- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,
- Après élection à scrutin secret,

DÉCIDE

- de fixer à 17, le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, étant précisé que Monsieur le Maire en est, de droit, le président.

- d'acter les candidatures des quatre listes représentées ci-dessous :

Pour la liste "ROYAN FORCE 17", les candidats sont les suivants :

- | | |
|----------------------------------|---------------------------------|
| 1- M. Philippe CAU | 5- M. Gilbert THULEAU |
| 2- M. Denis MOALLIC | 6- Mme Madeline TANTIN |
| 3- Mme Nadine DAVID | 7- Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT |
| 4- Mme Liliane ISENDICK MALTERRE | 8- Mme Corinne MAROLLEAU |

Pour la liste "NOUVEL'R", Madame Marie-Claire SEURAT est candidate.

Pour la liste "ROYAN À GAUCHE", Monsieur Jacques GUIARD est candidat.

Pour la liste "VIVRE ROYAN 2020", Madame Dominique PARSIGNEAU est candidate.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de conseillers municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 33

Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 33

Proclamation des résultats :

Liste "ROYAN FORCE 17" : 26 voix, ouvrant 6 sièges.

1- M. Philippe CAU

2- M. Denis MOALLIC

3- Mme Nadine DAVID

4- Mme Liliane ISENDICK MALTERRE

5- M. Gilbert THULEAU

6- Mme Madeline TANTIN

Les 2 autres sièges sont attribués au plus fort reste.

Liste "NOUVEL'R" : 3 voix, ouvrant 1 siège, Mme Marie-Claire SEURAT.

La liste "ROYAN À GAUCHE" et la liste "VIVRE ROYAN 2020" ayant recueilli 2 voix chacune, le siège restant est attribué au plus âgé, M. Jacques GUIARD, pour la liste "ROYAN À GAUCHE".

ÉLIT

- comme représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- M. Philippe CAU

- M. Denis MOALLIC

- Mme Nadine DAVID

- Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE

- M. Gilbert THULEAU

- Mme Madeline TANTIN

- Mme Marie-Claire SEURAT

- M. Jacques GUIARD

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 06 juillet 2020

Le Maire,
Patrick MARENCO

Certifié Conforme

Mairie de Royan le

Par délégation du Maire,

Le Directeur Général des Services

HUBERT THOMAS

